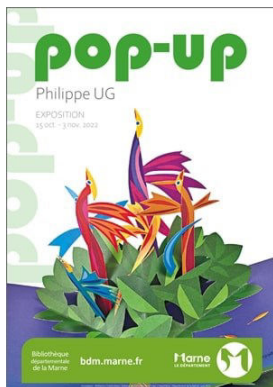


DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi : 14h / 17h
Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h

- Atelier créatif « Réalisation d'avions », mercredi 5 octobre à 14h30 à partir de 8 ans, sur inscription.
- Balade autour du « Combat aérien » le 8 octobre, guidée par P. Crucifix, sur inscription souhaitée.
- Exposition « Le Climat en Péril » du 1er au 8 octobre pour la Fête de la Science.
- Exposition de Pop-up par Philippe UG du 15 octobre au 2 novembre.
- Bébés Lecteurs le 28/09 et 12/10 à 10h30 ; Mercredis Lectures le 05/10 à 10h30.
- Club Lecture le 01/10 à 10h30 ; Club Médiaphojonchery le 12/10 à 20h00.



Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Septembre 2022

Le Mot du Maire

Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03
✉ mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>
Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.
Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.
Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin
03.26.48.52.71
<http://jonchery-pom.c3rb.org>
mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle
Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.
Samedi de 10h00 à 12h00.

Maison France Services :

03 26 08 36 44
Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle
Lundi : 13h15-18h00
Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.
Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00
Jeudi : 9h00-12h00
Vendredi : 13h30-17h00
Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98
Pour transmettre les relevés :
www.service.eau.veolia.fr
Enedis : 09 72 67 50 51
GRDF : 0 800 47 33 33

Interventions sur nids d'insectes :

Astreinte, pompiers de Muizon :
07 66 20 32 14

Horaires d'été de la déchetterie à compter du 1er avril :

Lundi : 14h00-18h00
Mercredi, Vendredi et Samedi :
9h00-12h00 et 14h00-18h00.
Jeudi : 9h00-12h00.
Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

CONSEILS DE PRO POUR LES JEUNES

Tu as entre 15 et 30 ans la Boussole des jeunes te met en relation avec le professionnel qu'il te faut pour bénéficier de services adaptés à ta situation. Plus d'informations sur le site : boussole.jeunes.gouv.fr



HORAIRES ET ARRÊTS TAD (Transport à la demande)

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 : 03.26.50.59.40

Jonchery-sur-Vesle : Cabinet Médical, Gare, Centre commercial E. Leclerc, Salle Polyvalente.

Les horaires des arrêts sont définis afin de vous permettre d'utiliser, si besoin, d'autres transports réguliers (Lignes régulières du Grand Reims, TER...). Transport disponible du lundi au samedi (hors jours fériés).

Vous êtes déposé ou pris en charge à l'arrêt aux horaires suivants

DEPOSE ET PRISE EN CHARGE	LUNDI AU VENDREDI														SAMEDI			
COURLANDON																		
Courlandon - Gare Magneux-Courlandon	7:00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:00	-	-
Courlandon - Médiathèque	-	-	-	-	-	-	-	-	14:34	-	16:40	-	-	-	-	-	-	-
FISMES																		
Fismes - Gymnase Albert Batteux	7:57	8:57	-	-	11:07	-	13:07	14:53	-	-	17:02	-	9:23	11:07	12:57	-	-	17:02
Fismes - Gare	7:55	8:55	-	-	-	-	13:05	-	-	-	17:00	19:00	9:25	-	12:55	-	-	17:00
Fismes - Hôpital	8:01	9:01	-	-	11:11	-	13:11	14:49	-	-	17:06	-	9:19	11:11	13:01	-	-	17:06
Fismes - Zone commerciale	7:50	8:50	-	-	11:00	-	13:00	-	15:00	16:55	-	-	9:30	11:00	12:50	-	-	16:55
Fismes - Mairie	7:59	8:59	-	-	11:09	-	13:09	14:51	-	-	17:04	-	9:21	11:09	12:59	-	-	17:04
Fismes - ZA des Longérons	7:52	8:52	-	-	11:02	-	13:02	14:58	-	-	16:57	-	9:28	11:02	12:52	-	-	16:57
JONCHERY-SUR-VESLE																		
Jonchery-sur-Vesle - Cabinet Médical	-	-	9:56	-	11:56	-	-	-	15:44	-	17:44	-	-	-	-	-	-	-
Jonchery-sur-Vesle - Gare	7:10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17:47	18:50	-	-	-	-	-	-
Jonchery-sur-Vesle - Zone commerciale	-	-	-	10:00	12:00	-	-	-	15:40	-	17:40	-	-	-	-	14:20	16:20	-
Jonchery-sur-Vesle - Salle Polyvalente	-	-	9:49	-	11:49	-	-	-	15:50	-	17:50	-	-	-	-	14:09	16:30	-

Madame, Monsieur,

Que ce soit à Jonchery ou ailleurs, les conditions météorologiques ont permis à tous de profiter des vacances sous le soleil. Certains travaux planifiés ont pris du retard lors des congés d'été. Il est vrai que nous rencontrons des difficultés à maintenir les cimetières dans un état respectable. Malgré la sécheresse certaines herbes sont résistantes. Un petit effort aussi du côté des familles pour entretenir le tour des tombes serait le bienvenu, c'était fait tout naturellement avant. Mais c'était avant..... Nous envisageons d'autres solutions pour de meilleurs résultats.

La commune prend à sa charge l'entretien des trottoirs comme nous l'avions indiqué au début du mandat. Certains riverains le font et nous les en remercions. Par contre, certains habitants ont fait le choix personnel de trottoirs en cailloux, et là, c'est un travail identique à celui du cimetière et sans désherbant, il est très chronophage. C'est pour cela que ces trottoirs resteront à la charge des riverains.

Il serait très agréable que les habitants qui constatent des dysfonctionnements viennent directement en mairie ou téléphonent pour les signaler. Il est inutile de transiter par les réseaux sociaux, cela provoque des polémiques inutiles. Le but est de répondre au mieux à vos demandes et à vos interrogations dans la mesure du possible et de façon conviviale.

Je rappelle que les élagages et abattages d'arbres sont pris en compte mais le coût des interventions étant très élevé, nous hiérarchisons les demandes en fonction de l'urgence.

Le sol du city a été refait entièrement et sera, je l'espère, apprécié des utilisateurs qui doivent veiller à ce que son environnement reste propre.

Bonne rentrée à tous et profitez encore de ces belles journées.

A bientôt

Le Maire
Nadine Poulain

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 14 septembre 2022

Présents : 14 ; Pouvoirs : 4 ; Absent : 1

Délibération D_2022_07_01 : GARANTIE SUR PRET AVEC PLURIAL NOVILLIA

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

L'assemblée délibérante de la commune de Jonchery sur Vesle accorde sa garantie à hauteur de 100.00 % pour le remboursement d'un prêt souscrit par Plurial Novilla auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 136782 constitué de 2 Lignes de prêt.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 5 voix pour et 13 abstentions à s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Délibération D_2022_07_02 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

Mme le Maire fait part à l'assemblée de l'existence d'un service « Intérim Territorial » proposé par le Centre de gestion de la Marne. Les agents contractuels peuvent être par le Centre de gestion de la Marne mis à disposition au sein des collectivités :

-soit, pour assurer une mission correspondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article L332-23 du Code général de la Fonction Publique),
-soit, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent contractuel (article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique),

-soit, pour occuper un emploi vacant ne pouvant être pourvu immédiatement dans les conditions statutaires (article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique),
Mme le Maire présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Centre de gestion de la Marne.

Elle précise que la signature d'une convention est sans engagement pour la collectivité. Il n'y a facturation qu'à partir du jour où il sera demandé la mise à disposition d'un agent pour une mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés émet un avis favorable pour le recours au service intérim proposé par le Centre de gestion de la Marne.

APPROUVE le projet de convention tel que présenté par Mme le Maire,

AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Marne, à faire appel, le cas échéant, au service de mise à disposition de personnel de la mission d'intérim territorial du Centre de gestion de la Marne, à inscrire au budget et mettre en mandatement les sommes dues au Centre de gestion de la Marne en application de ladite convention.

Délibération D_2022_07_03 : REMBOURSEMENT ACOMPTE SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général des collectivités,

Vu le contrat de location signée par les 2 parties,

Vu la demande écrite du locataire pour l'annulation de la salle polyvalente du weekend du 30 juillet 2022 et après avoir pris connaissance des raisons de l'annulation,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à 17 pour et une abstention :

- de ne pas rembourser l'acompte de 450 €,

- d'autoriser Madame le maire à signer tout acte correspondant à cette délibération.

Délibération D_2022_07_04 : TARIFS COMMUNAUX

Considérant qu'il y a lieu de revoir les tarifs communaux pour le prêt de la salle polyvalente, des tentes, des droits de voirie, de l'accès des riverains au parc municipal et de l'inscription à la médiathèque les membres du conseil municipal après concertation fixent les nouveaux tarifs qui sont consultables en mairie et délègue à Madame le Maire l'autorisation de signer tous documents nécessaires à cette délibération.

Seules des modifications à ces tarifs donneront lieu à une nouvelle délibération.

Délibération D_2022_07_05 : CONVENTION CONSEILLER NUMERIQUE

La Communauté Urbaine du Grand Reims met en place un dispositif « conseiller numérique France Services » à l'échelle de plusieurs collectivités en vue d'assurer un maillage cohérent du territoire.

La Communauté Urbaine accepte de procéder par avance au règlement des dépenses nécessaires à l'exécution des missions qui lui sont confiées par la présente convention avant leur remboursement par la commune, soit 595 € par an, pour 2 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser Le Maire à signer la convention de prestations de service pour un conseiller numérique avec la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Délibération D_2022_07_06 : VENTE FAUTEUILS DU CINEMA

Le bâtiment « ancien cinéma » est mis en vente,

Il convient de le vider et de mettre en vente les fauteuils

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre les fauteuils du cinéma comme suit :

- Rangées de 8 sièges : 300 € la rangée

- Rangée de 8 sièges dont 3 abîmés : 200 €

- Rangées de 7 sièges : 250 € la rangée

Délibération D_2022_07_07 : VENTE DU CINEMA

Vu la délibération n° 2022-5-4 en date du 18 mai 2022 décidant le déclassement du domaine public de l'ancien cinéma désaffecté de la commune, situé 7 rue du Parc, cadastré section AH n°226 ;

Vu la délibération n° 2022-6-3 en date du 15 juin 2022 autorisant la vente de ce même immeuble via la plateforme 36h-immobilier, Vu la vente interactive clôturée le 9 septembre 2022 sur la plateforme 36h-IMMO, organisée par L'OFFICE 1543 NOTAIRES, ayant son siège social à REIMS, 133 avenue de Laon, titulaire d'un mandat exclusif de vente,

Vu les différentes offres découlant de cette vente interactive, ainsi que les différents dossiers proposés pour l'acquisition de ce bien, Vu le document d'arpentage du géomètre TERRA divisant une partie de la parcelle afin de conserver le chemin communal, qui ne sera pas vendue (parcelle section AH n°242 pour 64m²).

Suite aux discussions et après avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'accepter la vente de la parcelle section AH n° 241, pour 425m², supportant l'ancien cinéma, au prix de 116 589€ net vendeur.

- de rappeler que les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

-de donner pouvoirs à Madame la Maire de signer toute promesse de vente, toute vente et plus généralement tous

documents et actes relatifs à cette délibération.

- Décide que les actes relatifs à cette opération seront dressés par l'OFFICE 1543 NOTAIRES, ayant son siège 133 avenue de Laon à Reims et le charge de toutes les formalités à accomplir.

Délibération D_2022_07_08 : VENTE ANCIEN ATELIER COMMUNAL

Vu la délibération n° 2022-6-1 en date du 18 mai 2022 décidant le déclassement du domaine public de l'ancien atelier communal désaffecté de la commune, situé 23 Route Nationale, cadastré section AH n°77 ;

Vu la délibération n°2022-6-2 en date du 15 juin 2022 autorisant la vente de ce même immeuble via la plateforme 36h-immobilier,

Vu la vente interactive clôturée le 9 septembre 2022 sur la plateforme 36h-IMMO, organisée par L'OFFICE 1543 NOTAIRES, ayant son siège social à REIMS, 133 avenue de Laon, titulaire d'un mandat exclusif de vente,

Vu les différentes offres découlant de cette vente interactive, ainsi que les différents dossiers proposés pour l'acquisition de ce bien, suite aux discussions et après avoir délibéré, le Conseil décide à 17 voix Pour et 1 Abstention.

- d'accepter la vente de la parcelle section AH n° 77, pour 171m², supportant l'ancien bâtiment communal, au prix de 81 178€ net vendeur,

- de rappeler que les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

-de donner pouvoirs à Madame la Maire de signer toute promesse de vente, toute vente et plus généralement tous documents et actes relatifs à cette délibération.

- décide que les actes relatifs à cette opération seront dressés par l'OFFICE 1543 NOTAIRES, ayant son siège 133 avenue de Laon à Reims et le charge de toutes les formalités à accomplir.

Informations diverses

Madame le Maire informe :

- Une nouvelle association vient de voir le jour à Jonchery : la ferme pédagogique des « Iriselles » 2 bis rue des Chanvres (derrière l'ESAT). Nous leur souhaitons la bienvenue.

- Le choix du colombarium ou du jardin du souvenir appartient à chacun avec des contraintes. Il est rappelé qu'hormis le jour des obsèques, aucune fleur, photo, aucun objet ne doit rester à l'emplacement du jardin du souvenir. Chacun doit pouvoir se recueillir sereinement.

Pour le colombarium, un vase est prévu pour recevoir une fleur. Les pots seront retirés dès les fleurs fanées. Merci de votre compréhension.

- N'hésitez pas à utiliser le transport à la demande et vous renseigner en mairie (voir au dos).

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :



L'été a été chaud et agréable, nous avons pu profiter des belles journées. Le fleurissement a été magnifique pour les bacs cailloux et les jardinières et la majorité des parterres. Pour cela il a fallu un arrosage quotidien. Nous allons réfléchir à un fleurissement adapté à cette éventuelle sécheresse.

Comme chaque année, la commission fleurissement s'associe à l'action de Leclerc pour le « Nettoyons la nature » qui se déroulera le samedi 24

septembre.

Le fleurissement d'automne aura lieu vers la fin octobre pour nous accompagner tout l'hiver.

La bonne tenue de notre village est le désir de chacun, n'hésitez pas à nous rejoindre lors des différentes actions et vous pouvez nous apporter vos idées.

Monsieur Christophe NILLESSE, Adjoint à la sécurité et à l'aménagement :

La commission s'est réunie le 10 Septembre dernier pour faire un point sur l'ensemble des sujets en cours en commençant par le projet de vidéo-protection.

Suite à l'étude réalisée par la gendarmerie nationale, nous avons consulté un premier fournisseur d'équipement. Nous nous sommes aussi informés sur les différentes subventions possibles pour ce type de projet. Nous allons poursuivre nos consultations afin de pouvoir statuer sur ce projet début 2023.

Nous vous informons également que nous allons déplacer le radar pédagogique dans la rue de Branscourt pour le mettre sur la route Nationale dans le sens Vandeuil-Jonchery.

Enfin des travaux d'aménagement du stop de la Mairie vont être réalisés, en deux phases, par le service voirie de la communauté urbaine du Grand Reims.

Madame Catherine GERMOND, Adjointe aux Bâtiments :

La mise en vente du cinéma a nécessité de diviser la parcelle communale AH n°226 dans le prolongement de la sente existante entre la rue des roses et la rue du parc pour la somme de 1466,40€TTC.

Un diagnostic complet de la maison du gardien du parc a été effectué et des devis sont en cours pour remettre aux normes et rénover l'intérieur de cette habitation.

Madame Maryline HUBIER, Conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, sportive et associative:

La fête de la musique du 21 juin s'est déroulée dans une très bonne ambiance. Merci aux différents groupes qui sont intervenus pour l'animation.

La fête du 13 juillet a eu un énorme succès, beaucoup de monde au pique-nique et au feu d'artifice

Des améliorations sont à prévoir :

- Peut-être la présence d'un deuxième point d'alimentation

- Un nombre plus important de lampions

Le feu d'artifice prévu pour durer 13 minutes s'est réduit à 8 minutes, laissant les spectateurs «sur leur faim». Des négociations sont en cours avec le prestataire.

Madame Sandra BANIERE, Conseillère municipale déléguée à la médiathèque :

La rentrée, c'est aussi le retour des animations à la médiathèque. Le samedi 17 septembre, la médiathèque a ouvert ses portes toute la journée afin de vous proposer une palette complète de tout ce qui s'y fait : lectures, photos, ateliers, échanges...

Le programme des trois prochains mois de l'année est à découvrir dans ce compte rendu de conseil. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire aux activités. Sachez qu'en plus de ce programme, la médiathèque continue de travailler en collaboration avec la crèche, les écoles et Familles rurales afin de concevoir des moments spécifiques pour les jeunes de notre commune et des alentours.

Puisque la médiathèque est un lieu de vie et de partage, nous vous espérons nombreux à venir apprécier les dernières nouveautés: fauteuils et poufs dans l'espace jeunesse, vitrine d'exposition, club lecture le premier samedi de chaque mois.

Dès la rentrée de janvier, Mme Morin, conseillère numérique partagée entre plusieurs communes, sera présente à Jonchery/Vesle les lundis matins et les jeudis matins. Différents ateliers répartis sur le territoire seront accessibles à tous, gratuitement.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA LE MERCREDI 12 OCTOBRE 2022 À 20H00